

PRAEDICATORES INQUISITORES *Les Dominicains et l'Inquisition*¹

En 1216, Dominique prêche depuis déjà plus de dix ans dans le midi en parcourant longuement à pied toute la région toulousaine. Sa prédication patiente a porté ses premiers fruits, aussi a-t-il déjà contribué à l'organisation d'une communauté féminine à Prouilhe (1206-1207), accueilli les premiers compagnons qui se donnent à lui pour la mission de la prédication et obtenu des autorités de l'Église des mandats pour prêcher non seulement dans le diocèse de Toulouse mais dans toute la Chrétienté. Le 6 août 1221, Dominique meurt à Bologne. L'Ordre est fondé avec déjà une diffusion européenne. Ce que nous appelons l'Inquisition, au singulier et avec un i majuscule, n'existe pas encore.

Née « à tâtons au XIII^e siècle », l'Inquisition est d'abord une technique judiciaire. Le terme est la transposition littérale du mot latin *inquisitio* qui signifie « recherche ». Cette technique procédurale permet au juge, alors même qu'il n'y a pas d'accusateur, d'ouvrir une enquête visant une personne dont la foi est suspecte, d'entendre des témoins et de prononcer une sentence. Autour de 1230, l'Inquisition en vient à désigner « un tribunal ecclésiastique d'exception, œuvrant en coopération avec l'autorité civile, mais pas nécessairement, par délégation ou sur injonction papale² ». Des frères prêcheurs qui embrassent l'office de la prédication de l'Évangile à la suite de saint Dominique sont tôt invités à collaborer à l'office de répression de l'hérésie, que ce soit dans l'Empire germanique, en Italie ou encore en Languedoc³. L'Ordre est jeune, disponible ; ses membres sont aptes à conduire une procédure écrite. Celui qui assumait la charge inquisitoriale à Toulouse en 1307, Bernard Gui acquit par ses écrits une célébrité qui l'a conduit à devenir en 1986 une vedette du grand écran⁴.

Même si saint Dominique est mort en 1221, avant la fondation de l'Inquisition, la mémoire populaire a lié le sort des dominicains – et de leur fondateur – à celui de cette institution, si bien que ses fils sont, aux yeux de beaucoup, devenus et restés les « instruments du pouvoir ecclésiastique et même des agents de propagande politique au service du Saint-Siège » (A. Vauchez)⁵. Les dominicains ont d'ailleurs contribué à cette association mentale en revendiquant saint Dominique comme premier inquisiteur. C'est le cas en 1666 du P. Fontana qui intitule un chapitre de son *Sacrum theatrum dominicanum* « S. Pater Dominicus Primus in Ecclesia Inquisitor »⁶. Pour affirmer ceci, Fontana n'hésite pas à s'appuyer sur les auteurs les plus variés : les dominicains Bernard Gui et Nicolas Eymeric, mais aussi le jésuite Sébastien Salelles, le poète Dante Alighieri ou le pape Sixte Quint. Ce long compagnonnage des dominicains et de l'Inquisition rend difficile le fait d'esquiver la question de leurs liens et celle de la responsabilité des membres de cet ordre mendiant.

¹ Ce texte a donné lieu à une première présentation publique à Carcassonne le 5 octobre 2013, à l'invitation de l'Association Culturelle du Razès. Il a bénéficié des travaux et réflexions du fr. Guy Bedouelle, décédé en 2012, et de la relecture attentive du fr. Maxime Arcelin.

² Olivier Guyotjeannin, « Inquisition (Moyen Âge) », *Dictionnaire historique de la papauté* (dir. Ph. Levillain), Paris, Fayard, 1994, p. 902.

³ Laurent Albaret, « Les Prêcheurs et l'Inquisition », *L'Ordre des Prêcheurs et son histoire en France méridionale*, « Cahier de Fanjeaux 36 », Toulouse, Privat, 2001, 319-341.

⁴ Sous le nom de Bernardo Gui dans *Le Nom de la Rose*, film de Jean-Jacques Annaud, d'après le roman d'Umberto Eco paru en 1980 en Italie.

⁵ Laurent Albaret, *op. cit.*, p. 337.

⁶ Vincentius Maria Fontana, *Sacrum theatrum dominicanum*, Romae, Ex Typographia Nicolai Angeli Tinassii, Pars tertia, Caput I, « De inquisitoribus sanguine laureatis », p. 498.

En plus de la réflexion légitime, il se trouve qu'au moment de la préparation du Grand Jubilé de l'an 2000, Jean-Paul II a souhaité engager l'Église dans un mouvement de « purification de la mémoire ». Le pape a ainsi été conduit à affronter l'épineuse question de l'Inquisition. Un colloque scientifique a été organisé au Vatican en octobre 1998 sur ce sujet avec la participation de frères dominicains, notamment les Pères Bedouelle et Cottier⁷. À l'été de la même année, les membres du chapitre général célébré à Bologne avaient déjà recommandé à l'Institut Historique Dominicain « [...] d'examiner le rôle joué par certains membres de l'Ordre dans les injustices [de l'Inquisition] commises dans le passé, afin d'aider à purifier notre mémoire et d'engager l'Ordre dans une recherche de la vérité, en laissant à Dieu seul le jugement des personnes⁸. » Sous l'impulsion du P. Arturo Bernal Palacios, son président, l'institut releva le défi et organisa en moins de dix ans quatre colloques internationaux placés sous le titre *Praedicatores Inquisitores*. Le premier fut consacré à « l'Inquisition médiévale »⁹, le deuxième à « l'Ordre dominicain et l'Inquisition dans le monde ibérique et hispano-américain »¹⁰, Le troisième a abordé le cas des « Dominicains et de l'Inquisition romaine »¹¹ enfin un quatrième et dernier colloque a réuni quarante contributeurs sur le thème : les « Dominicains et l'Inquisition dans l'art, la littérature et la théologie »¹². Avec ces quatre colloques, ce sont près de 150 contributions originales représentant plus de trois mille pages imprimées qui ont été élaborées, fournissant une matière abondante à la connaissance historique de cette institution et de ce qui l'entoure. La période qui va des précurseurs des Lumières à la fin de l'Inquisition dans sa forme historique fut sans doute la moins étudiée, or il est intéressant de voir comment, à cette époque, le trop fameux duo prêcheur/inquisiteur a été contesté par les uns et maintenu par les autres. Sans doute une telle approche peut-elle aider à voir comment on peut porter un regard critique sur l'Inquisition, sans anachronisme ni complaisance.

LES DOMINICAINS ET L'INQUISITION AU XVIII^e ET AU XIX^e SIECLE : LE DIVORCE

Dès le début de l'institution au Moyen Âge, les inquisiteurs ont rencontré des résistances de façon sporadique comme en témoignent les attentats qui visent en 1242 ceux d'Avignonnet ou en 1252 le frère Pierre de Vérone. Ce dernier, canonisé comme martyr en 1253, fut le deuxième saint de l'ordre des Prêcheurs. La contestation du bien-fondé de

⁷ Agostino Borromeo (dir), *L'Inquisizione*, Atti del Simposio internazionale, « Studi e Testi 417 », Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 2003.

⁸ *Actes du chapitre général des prieurs provinciaux de l'Ordre des Prêcheurs* célébré à Bologne du 13 juillet au 4 août 1998 sous la présidence du frère Timothy Radcliffe, n° 83.

⁹ Il eut lieu à Rome du 23 au 25 février 2002 réunissant une trentaine de spécialistes italiens, allemands, français, australien, américain, espagnols, anglais, polonais. *Praedicatores, inquisitores*. Vol. 1 : *The Dominicans and the Mediaeval Inquisition*, Angelicum University Press, « Dissertationes historicae 29 », 2004, 816 p.

¹⁰ Il eut lieu à Séville, en Espagne, du 3 au 6 mars 2004. *Praedicatores, inquisitores*. Vol. 2 : *Los Dominicos y la Inquisición en el mundo iberico e hispanoamericano*, Angelicum University Press, « Dissertationes historicae 31 », 2006, 874 p.

¹¹ Il eut lieu à Rome du 15 au 18 février 2006. Bénéficiant de l'ouverture des archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, en 1998, des chercheurs ont pu renouveler la connaissance de certains dossiers célèbres comme ceux de Galilée, de Giordano Bruno ou de Tommaso Campanella. Les sujets abordés s'étendaient jusqu'au XIX^e siècle avec une précieuse étude biographique consacrée au P. Olivieri, dominicain et commissaire du Saint-Office de 1820 à 1845. *Praedicatores, inquisitores*. Vol. 3 : *I Domenicani e l'inquisizione romana*, Angelicum University Press, « Dissertationes historicae 33 », 2008, 658 p.

¹² Il eut lieu du 4 au 8 mars 2009. De nombreuses dimensions relevant de l'histoire des mentalités ou des représentations ont pu être prises en compte. Les justifications théologiques, les représentations artistiques (des peintures médiévales aux films satiriques contemporains) ont été envisagées comme elles ne l'avaient sans doute jamais été. Les actes de ce colloque n'ont pas été publiés.

l'Inquisition ne semble pourtant pas avoir existé dans la population catholique. Comme l'a écrit Charles de La Roncière : « À la fin du XV^e siècle [...], personne ne me paraît avoir été en mesure de juger et de dénoncer explicitement [...] l'Inquisition comme abus¹³. » Il n'y a pas de remise en cause de l'Inquisition comme institution d'autant que l'Église elle-même n'a cessé, depuis la censure de Robert le Bougre, de réprimer les excès¹⁴. Aussi au milieu du XV^e siècle, un esprit aussi critique que Lorenzo Valla, qui s'attaque à la Donation de Constantin et donc à la Papauté, ne mentionne pas l'Inquisition comme un des abus de l'Église.

Les remises en questions du « fondement de l'Inquisition »¹⁵ n'attendent pas le siècle des Lumières pour autant. C'est peut-être Érasme, le premier, qui s'essaye à dénoncer cette institution, comme en passant et sous le manteau de l'ironie, pointant la contradiction avec l'enseignement de l'Évangile et entamant ce qu'on peut appeler le rejet du fondement. En 1527, pour se défendre lui-même contre les attaques des théologiens de la conférence de Valladolid au moment où il va être condamné en Espagne, l'humaniste de Rotterdam glisse un plaidoyer qui s'oppose clairement à la sévérité de l'Inquisition pour prôner une indulgence portée à guérir plutôt qu'à châtier¹⁶. Selon lui, la peur de Luther et de ses idées aboutit chez les théologiens espagnols à une sorte d'hystérie inquisitoriale de sorte qu'on les voit s'attaquer à des opinions plutôt qu'à des erreurs formelles. Érasme soulève déjà le problème qui se pose lorsque s'instaure le contrôle public de la foi. Pour autant, il serait hasardeux de tracer une trajectoire continue de lui jusqu'aux Lumières car si l'humaniste du XVI^e siècle se montre là clairvoyant, il est aussi de son temps, loin du rationalisme éclairé du XVIII^e siècle.

L'examen des fondements théologiques et philosophiques de l'Inquisition n'aurait pu se faire sans une première approche documentaire et sans une visualisation des faits par les gravures. Un récit publié par Charles de Dellon (1650-1709) à la fin du XVII^e siècle offre cette double ressource. L'auteur est une sorte d'aventurier : parti chercher fortune en Inde, il est arrêté en 1673 à Daman, sur la côte du Bengale, et condamné en 1676 par le tribunal de Goa, haut lieu de l'Inquisition coloniale. Libéré comme Français sur l'intervention de Bossuet, il publie sa *Relation de l'Inquisition de Goa* en 1687 à Paris¹⁷, deux ans après la révocation de l'édit de Nantes. L'année suivante, le texte est traduit en anglais, en allemand et en néerlandais et sera réédité plusieurs fois au XVIII^e siècle. Si les descriptions sont éloquentes et vengeresses, ce sont surtout les images qui les accompagnent qui vont se fixer dans les esprits d'autant qu'elles seront réutilisées à de nombreuses reprises. Elles montrent les autodafés avec leurs processions et leurs bûchers, les habits infamants des condamnés et en particulier le célèbre *sanbenito*. On y trouve aussi la bannière de l'Inquisition de Goa où saint Dominique est représenté portant d'une main une branche d'olivier et de l'autre le glaive afin d'illustrer la devise *Misericordia et justitia*. L'ouvrage de Dellon connaît une rapide postérité dans les publications du siècle notamment dans le *Grand dictionnaire historique* de Moréri qui le cite abondamment, en 1699. Comme le dit Charles Amiel, éditeur du texte : « la Relation fut utilisée et modelée comme cire par plusieurs courants¹⁸ » Ce fut pour ainsi dire, la matrice des ouvrages qui lui succéderont.

¹³ « L'Inquisition a-t-elle été perçue comme un abus au Moyen Âge ? », in Gabriel Audisio, *Inquisition et Pouvoir*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2004, pp. 11-24 (24).

¹⁴ Premier inquisiteur de la France du Nord, le dominicain Robert le Bougre a été destitué et condamné à la prison perpétuelle en 1239 pour abus de pouvoir et injustice notoire.

¹⁵ L'expression est de Guy Bedouelle.

¹⁶ Titre IV, *Contra sanctam haereticorum Inquisitionem*, objection 22 (*Opera omnia*, Leyde, tome IX, col.1054D-1055D).

¹⁷ *L'Inquisition de Goa. La relation de Charles Dellon (1687)*. Étude, édition et notes de Charles Amiel et Anne Lima, Paris, Chandeigne, 1997.

¹⁸ *Ibid.*, p. 103.

L'historiographie du XVIII^e siècle n'est pas unanime pour autant : elle oppose deux types d'ouvrages. En premier lieu, des écrivains pieux et traditionnels répètent sans sourciller la légende de Dominique premier inquisiteur, les frères prêcheurs étant ses successeurs naturels dans cette voie. Dans la notice « Dominique » de son *Dictionnaire des ordres religieux* (1714-1721), le P. Hélyot, du tiers-ordre de saint François, écrit : « comme les hérétiques albigeois faisaient de grands désordres dans le Languedoc, le pape nomma pour inquisiteur saint Dominique qui y travaillait pour lors à la conversion de ces hérétiques ». Le P. Richard, dominicain parisien et auteur d'un monumental *Dictionnaire universel [...] des sciences ecclésiastiques* (1760) affirme de son côté qu'« Innocent III et Honoré III nommèrent saint Dominique premier Inquisiteur général ; et douze ans après sa mort, en 1233, Grégoire IX nomma deux religieux de son ordre pour exercer le même emploi. » En second lieu, face à ces récits-types, le siècle des Lumières voit aussi se développer une littérature critiquant radicalement l'Inquisition jusqu'à rejeter du même coup Dominique et les dominicains. L'exemple le plus fameux de cette manière de faire est offert par Voltaire. Virulent et talentueux, le philosophe lance la polémique des chiffres en accusant l'Inquisition d'avoir condamné « plus de cent mille prétendus sorciers [...] et un nombre supérieur d'hérétiques immolés »¹⁹. Les statistiques arrivent dans l'imaginaire pour impressionner les esprits tout en étant un élément déterminant de ce côté « scientifique » qu'affectionne ce temps. Avec le *Traité de l'intolérance*, Voltaire fait une rude condamnation des méthodes du Saint-Office, puis dans son poème *La Pucelle*, il place saint Dominique en enfer. En 1765, sous couvert d'anonymat, dans des écrits censés être la prédication de pasteurs protestants, il s'en prend violemment au culte des saints et en particulier à celui d'un « Dominique, persécuteur ». Un des ce sermons, prétendument prêché à Bâle en 1768, appelle à traiter les fils de saint Dominique comme on traite alors les jésuites, en les expulsant. En 1769, l'article « Inquisition » du *Dictionnaire philosophique* commence par ces mots : « L'Inquisition est, comme on sait, une invention admirable et tout à fait chrétienne pour rendre le pape et les moines plus puissants et pour rendre tout un peuple hypocrite²⁰. » L'auteur achève ainsi sa description de l'autodafé : « On chante, on dit la messe, et on tue des hommes. » Après de telles charges faites avec un tel talent, Dominique et les siens semblent définitivement voués à l'opprobre d'autant que la critique voltairienne est reprise dans l'article sur l'Inquisition de l'*Encyclopédie* rédigé par le chevalier de Jaucourt et qu'en 1778, à la veille de la Révolution, Mirabeau publie à Amsterdam un poème en douze chants qui porte le nom de *Guzmanade ou l'établissement de l'Inquisition*. Une nouvelle philosophie pénale a pris le contre-pied de ce qu'a été l'Inquisition si bien que les dominicains sont emportés avec cette dernière.

On sait qu'après la grande rupture politique, religieuse et sociale opérée par la Révolution française, la publication en 1802 du *Génie du christianisme* par le vicomte François-René de Chateaubriand représente une sorte de miracle pour l'Église. Avec son immense talent littéraire, l'auteur s'emploie à manifester la vérité du christianisme par sa beauté et sa bonté. Alors que la Révolution a supprimé les ordres religieux – et dans l'esprit de tous cette suppression est définitive – Chateaubriand ose même une apologie des ordres religieux : anachorètes, chartreux et trappistes, bénédictins, clarisses, capucins et jésuites ont droit à leur couplet. Il fait cependant une impasse : on ne trouve rien, dans le *Génie* sur Dominique et les dominicains. Et si on ne trouve rien, c'est que leur position est indéfendable. Pourtant, Joseph de Maistre ose dès 1822 évoquer en bien la mémoire de saint Dominique dans ses *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole*. Dès les premières pages, il justifie saint Dominique de sa réputation d'inquisiteur : « Quelques incrédules modernes,

¹⁹ Voltaire, *Commentaire sur le Traité des délits et des peines* in *Œuvres*, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, Gallimard, 1961, p. 785.

²⁰ Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Paris, Garnier, 1951, p. 746-749.

échos des protestants, veulent que S. Dominique ait été l'auteur de l'Inquisition, et ils n'ont pas manqué de déclamer contre lui d'une manière furieuse. Le fait est cependant que S. Dominique n'a jamais exercé aucun acte d'inquisiteur, et que l'Inquisition dont l'origine remonte au concile de Vérone tenu en 1184, ne fut confiée aux Dominicains qu'en 1233, c'est-à-dire douze ans après la mort de S. Dominique²¹. » Il n'entend justifier aucun abus et se « hâte de condamner ce qui est condamnable » mais il veut montrer, dans sa quatrième lettre, que l'Inquisition fut le moyen « politique » trouvé par les rois catholiques « pour maintenir l'unité politique et éviter les guerres de religion » : « Quant aux moyens, le meilleur (tout crime excepté) est celui qui réussit. Si vous pensez aux sévérités de Torquemada sans songer à tout ce qu'elles prévinrent, vous cessez de raisonner²². »

La Révolution s'éloignant, l'abbé Henri Lacordaire peut espérer faire renaître en France l'Ordre des prêcheurs porté disparu. En 1838, il commence à s'ouvrir à ses proches de son désir. Le parcours de cet apprenti dominicain n'est pas classique : il est né l'année de la publication du *Génie du christianisme*, a été ordonné prêtre en 1827 après une conversion qui ne lui a rien fait perdre de ses convictions libérales. Journaliste et homme d'action politique et sociale, au nom de sa foi, dans les premières années de la Monarchie de Juillet, il s'est révélé dans des prédications aux jeunes gens qui attirent des foules à qui il parle de l'Église et de la liberté. Le projet dominicain de Lacordaire rencontre l'opposition des siens. Il semble, aux yeux de nombreux catholiques que la Compagnie de Jésus suffise à tout. L'Ordre des prêcheurs est mal connu. Il est associé dans l'esprit de tous à l'Inquisition. C'est en grande partie pour cette raison qu'avant d'entrer au noviciat, en 1839, Lacordaire rédige et publie un *Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs* destiné à combattre les idées reçues sur saint Dominique comme fondateur de l'Inquisition et à faire connaître son projet. Pour compléter cette œuvre programmatique, le frère Henri-Dominique Lacordaire consacre les matinées de son noviciat à une *Vie de saint Dominique*, publiée en 1840 et destinée à toucher les esprits et les cœurs. Le projet lacordairien est clair : le renouveau dominicain auquel il entend consacrer sa vie exige d'assumer le véritable héritage de saint Dominique et de l'Ordre. Dans une longue lettre adressée en 1839 à dom Guéranger, fondateur bénédictin de Solesmes, le novice Lacordaire précise son point de vue :

« Je ne suis entré dans l'ordre de S. Dominique qu'après avoir étudié et compris sa nature, qui m'a paru absolument opposée à l'opinion populaire qu'on s'en est faite. Il y a peu d'hommes lettrés en France qui ne regardent S. Dominique et les dominicains comme des brûleurs d'hommes, comme un ordre fondé pour défendre l'Église par le fer et par le feu. S'il en était ainsi, jamais je ne lui aurais donné seulement l'ongle de mon petit doigt. Pour découvrir le véritable esprit dominicain, j'ai étudié la vie de S. Dominique, les constitutions et l'histoire de son ordre. [...] Tous les événements qui entourent S. Dominique et la manière dont il y est placé démontrent évidemment que sans doute il n'était pas un libéral du dix-neuvième siècle, mais qu'il a compris l'insuffisance de la force pour sauver l'Église, et la nécessité de recourir à une régénération apostolique... c'est cette vue pacifique qui en a fait ce qu'il fut et ce qu'il est. [...] J'apporte donc dans la restauration de l'ordre en France l'esprit de pauvreté, de douceur et d'onction de S. Dominique ; la persuasion profonde que l'esprit apostolique est le seul vrai rempart de l'Église, et que la force, moyen secondaire et malheureux, n'est jamais que l'effet d'une nécessité de défense légitime où l'Église doit tempérer l'ardeur des siens bien plus que l'exciter. L'inquisition est finie [...]. Il faut donc laisser au passé ce qui est passé, et tirer des ruines ce qui est immortel de sa nature, c'est-à-dire l'esprit de Jésus-Christ, l'esprit de grâce et d'amour. [...] Si Dieu m'en fait la grâce, je laisserai l'ordre de S. Dominique en réputation de l'ordre le plus doux qu'il y ait au monde²³. »

²¹ J. de Maistre, *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole*, Paris, chez Méquignon, 1822, p. 3.

²² *Ibid.*, *passim*.

²³ Lacordaire à dom Guéranger, La Quercia, 10 août 1839. Lettre 39/170. Henri-Dominique Lacordaire, *Correspondance. Répertoire. Tome 1. 1816-1839*, Guy Bedouelle et Christoph-Alois Martin ed., Éditions Universitaires Fribourg / Suisse – Éditions du Cerf / Paris, 2001, p. 1116-1117.

L'entreprise lacordairienne ne réussit que partiellement. Dans les polémiques violentes surgies dès l'époque de la Troisième république, la légende noire de l'Inquisition trouve une nouvelle vigueur : des hommes politiques, des auteurs de dictionnaires, des dramaturges, des historiens, des auteurs de manuels scolaires, des peintres, des caricaturistes associent catholicisme et barbarie inquisitoriale. Les libres penseurs, les rationalistes, les athées ne furent pas seuls à associer chrétienté et arbitraire judiciaire ; des prédicateurs et des polémistes catholiques firent l'apologie de la violence légitime exercée par l'Inquisition. Dans le feu de la polémique, la douceur du visage de saint Dominique et de ses fils se durcit souvent en grimace. Saint Dominique et les dominicains français sont tenus pour responsables de l'Inquisition ; de ce crime toute la famille des Prêcheurs est solidaire. Le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* offre un cas de figure particulièrement intéressant. Ce « monument libre penseur et anticlérical » est édifié par Pierre Larousse et toute une équipe anonymement groupée autour de lui²⁴. L'Inquisition y est un thème largement développé²⁵. L'article consacré à saint Dominique évoque longuement la mission en Lauragais et s'applique à montrer que le patriarche des Prêcheurs fut aussi le fondateur de cette institution :

« Nommé chef de la mission contre les hérétiques après la mort de l'évêque d'Osma (1207), Dominique se mit à faire des règlements pour ceux qui travaillaient sous ses ordres (1208). [...] En 1215, le pape lui confia la charge d'inquisiteur avec ordre de livrer au bras séculier les hérétiques qui tomberaient dans ses mains. On a donc eu raison de nommer Dominique le *premier inquisiteur*. C'est lui qui, réellement, perfectionna une institution judiciaire nouvelle et y mit la dernière main²⁶. »

À la lecture de la notice, la fondation du saint n'apparaît plus tant comme un ordre voué à la prédication mais comme « l'ordre de l'Inquisition », « un ordre semi-judiciaire et semi-monastique, dont la fonction provisoire serait de rétablir la foi sur les débris sanglants du libre penser vaincu »²⁷. Cette réalisation condamne la mémoire du fondateur, comme le note la citation d'Henri Martin que reprend le dictionnaire : « Le nom de Dominique n'évoque dans la mémoire populaire que des images de sang et de tortures. Un immense anathème pèse sur la tête de ce moine, qui passe pour le génie de l'Inquisition incarné. Dominique, pourtant, était né avec une âme tendre, avec l'amour de Dieu et des hommes²⁸... » Le rédacteur de la

²⁴ J. Lalouette, *La République anticléricale*, « L'Univers historique », Paris, Seuil, 2002, p. 123-141. Pierre Larousse (1817-1875). Instituteur de formation, avide de connaissances, soucieux de former l'esprit de ses contemporains, Pierre Larousse s'employa à faire pour son époque ce que Bayle et Diderot avaient fait pour la leur. Le premier fascicule du *Grand dictionnaire universel* paraît en 1865, le quinzième et dernier en 1876, le tout formant 22 500 pages.

²⁵ D'après les recherches exécutées par Isabelle Turcan (Université de Nancy II/Université de Lorraine), lexicologue, on ne trouve pas moins de 622 occurrences du mot inquisition dans le *Grand Dictionnaire* de Pierre Larousse, 155 du mot inquisiteur (au singulier), 105 du mot inquisiteurs (au pluriel) ; plus de 60 articles lient référence aux dominicains et à l'inquisition.

²⁶ *Grand Dictionnaire Universel*, par Pierre Larousse, t. 6, Paris, Administration du Grand Dictionnaire universel, 1870, p. 1064. s.v. « Dominique (saint). »

²⁷ *Ibid.* La bataille avec la libre pensée se ressent dans l'article « Dominicains » : « Nous comprenons que, dans un mémoire dressé en 1840 afin d'obtenir le rétablissement légal et officiel (moins l'inquisition sans doute) de l'ordre des *dominicains*, le père Lacordaire ait glissé sur le nom de son illustre prédécesseur, qu'il cite à peine. Le patronage de Torquemada ne lui aura pas paru assez séduisant pour sa cause ; non pas, nous le répétons, que l'inquisition lui répugne trop, puisqu'elle a deux fois, selon lui, traité Galilée avec une *magnifique délicatesse* ; mais l'audace a ses limites. » Les références à Torquemada d'une part, à Galilée d'autre part renvoient aux notices biographiques des personnages concernés par l'inquisition ; Jeanne d'Arc, Giordano Bruno, Tommaso Campanella y tiennent une place de choix. *Ibid.*, p. 1062, col. 3, s.v. « Dominicain. »

²⁸ Henri Martin (1810-1883). Il publie une *Histoire de France* en 17 volumes entre 1837 et 1854. Député (1871-1875), il est élu à l'Académie française en 1878.

notice qui voyait dans l'activité de Dominique le témoignage de sa perversité d'âme²⁹ commente la citation de manière à ne rien concéder : « Cela n'empêche point saint Dominique d'avoir été un scélérat. L'ardeur de ses convictions ne l'excuse pas : on est toujours coupable de violer le sanctuaire de la conscience individuelle, et quand le fait est envisagé comme un devoir, il témoigne d'une maladie mentale qu'on appelle fanatisme chez les religieux, et goût naturel de la tyrannie chez les hommes d'État³⁰. »

De même dimension que pour saint Dominique, un article est consacré dans le dictionnaire de Pierre Larousse à la *Vie de Saint Dominique* publiée par Lacordaire en 1840. L'auteur a pris la mesure de l'enjeu consistant à dissocier étude de l'Inquisition et vie du fondateur des prêcheurs. Dire que l'Inquisition est la raison d'être de l'Ordre, Lacordaire ne le pouvait puisque, selon cette notice, il « voulait indiquer par le tableau de ce que firent saint Dominique et les dominicains, ce que les Frères Prêcheurs d'aujourd'hui aspirent à faire. Il ne pouvait pas avoir la prétention de faire des dominicains les fauteurs de l'Inquisition, puisqu'en les continuant il eût, en quelque sorte, affiché le désir de voir rétablir l'Inquisition en France³¹ ». Le sous-entendu est clair : Lacordaire a caché ce qui constitue la mission de l'Ordre, à savoir la dictature exercée sur les consciences, parce qu'il entendait poursuivre en son siècle cette politique. À l'article « Dominicain », la notice relève le souci de Lacordaire et des historiographes catholiques de « disculper saint Dominique de toute connivence dans la création du saint office »³² mais il est ajouté aussitôt que « ce n'est pas que l'Inquisition leur paraisse après tout si coupable. Aux yeux de l'éloquent élève du bon Lamennais, l'institution trop fameuse était un *progrès véritable*. Les auto-da-fé que Philippe II inventa pour effrayer l'hérésie lui apparaissent comme des *fêtes extraordinaires*, qui prirent aux yeux du monde des *couleurs odieuses*³³. » En refermant le *Grand Dictionnaire Universel*, on ne voit plus l'Inquisition comme un moment malheureux de l'histoire de l'Église et de l'Ordre des Prêcheurs mais comme un vice qui leur est attaché.

On trouverait d'autres exemples significatifs de ce souci contemporain de maintenir le lien entre Dominique et ses frères d'une part et le système inquisitorial d'autre part, que ce soit dans les travaux d'historiens célèbres du XIX^e ou du XX^e siècle comme Jules Michelet, les manuels scolaires ou encore dans la littérature. Victor Hugo nourrit une véritable obsession pour l'Inquisition. Dans sa pièce de théâtre *Torquemada*, publiée en 1882, il place cette remarque dans la bouche du grand inquisiteur d'Espagne :

« Écoute. Dominique a mal compris la flamme.
Elle est sublime, à moins qu'elle ne soit infâme.
Dominique voulait punir, je veux sauver.
Les bûchers sont éteints, je viens les relever.
Comprends-tu maintenant³⁴ ? »

²⁹ « La sagacité qu'il a mise à organiser la terreur religieuse dans le Languedoc, l'institution des tribunaux ecclésiastiques, dont les tribunaux les plus vexatoires des temps modernes ne sont que la copie, et surtout l'institution des familiers du saint-office, origine de notre service de sûreté, révèlent chez lui non pas, comme on l'a dit, un génie d'organisation, mais une perversité d'âme qui n'a d'analogue que chez les légistes les plus corrompus du Bas-Empire. » *Grand Dictionnaire Universel*, par Pierre Larousse, t. 6, p. 1064. s.v. « Dominique (saint). »

³⁰ *Ibid.*, p. 1065 s.v. « Dominique (saint). »

³¹ *Ibid.*, p. 1065 s.v. « Dominique (Vie de saint) par H. Dominique Lacordaire »

³² L'auteur de l'article sur saint Dominique a pris la mesure de l'enjeu : « Les dominicains et un grand nombre d'ecclésiastiques ont employé les ressources d'une érudition minutieuse à prouver qu'il n'organisa point l'inquisition ; ils ont si bien réussi dans leur projet qu'ils sont parvenus à établir à ce sujet une confusion aujourd'hui difficile à faire disparaître, le tout afin de laisser dans l'ombre l'origine et les actes primitifs de l'inquisition. » *Ibid.*, p. 1065 s.v. « Dominique (saint). »

³³ *Ibid.*, p. 1062, col. 2 s.v. « Dominicain. »

³⁴ V. Hugo, *Théâtre complet*, vol. 2, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, Gallimard, 1964, p. 204 : *Torquemada*, 1^{re} partie, acte II, scène 2.

Un autre exemple significatif est fourni par Émile Zola. En 1896, à la veille de l'affaire Dreyfus, Zola décrit dans son roman intitulé *Rome* la rencontre entre son héros, l'abbé Froment, et un inquisiteur romain contemporain. Le religieux, secrétaire de l'Index au temps de Léon XIII, a pour nom Dangelis. Le narrateur évoque la réaction de l'abbé Froment au moment de cette rencontre :

« Ah ! ces Dominicains, il n'avait jamais songé à eux, sans un respect mêlé d'un peu d'effroi. Pendant des siècles, quels vigoureux soutiens ils s'étaient montrés de l'idée autoritaire et théocratique ! [...] Tandis que saint François conquérait pour Rome les âmes des humbles, saint Dominique lui soumettait les âmes des intelligents et des puissants, toutes les âmes supérieures. Et cela passionnément, dans une flamme de foi et de volonté admirables, par tous les moyens d'action possibles, par la prédication, par le livre, par la pression politique et judiciaire. S'il ne créa pas l'Inquisition, il l'utilisa, son cœur de douceur et de fraternité combattit le schisme dans le sang et le feu.³⁵ »

Lacordaire a-t-il échoué dans son projet ? À première vue, ces textes semblent conduire à cette conclusion. Et pourtant, si le mythe perdure, de grands renouvellements historiographiques et intellectuels ont eu lieu en parallèle, qui permettent de porter aujourd'hui un regard critique plus juste sur le phénomène inquisitorial en lien avec les dominicains.

LE REGARD CRITIQUE CONTEMPORAIN SUR LE PHENOMENE INQUISITORIAL

Le XIX^e siècle voit mourir l'Inquisition sous sa forme historique. En 1908, lors de la réforme de la curie romaine, le pape Pie X rebaptise la Sacrée congrégation de l'Inquisition romaine et universelle, fondée en 1542 et chargée du jugement des affaires mettant en cause la foi, en Sacrée Congrégation romaine du Saint-Office. Le mot « inquisition » disparaît donc du vocabulaire des dicastères romains. Le tribunal qui survit se consacre principalement à l'examen et à la condamnation éventuelle d'œuvres ou de doctrines jugées dangereuses par rapport à l'orthodoxie ou à la morale. À ce titre la congrégation intervient plusieurs fois au cours du XX^e siècle dans des disputes théologiques comme celles liées à la crise moderniste. Malgré sa mutation, l'institution n'en est pas moins contestée. Le 8 novembre 1963, le cardinal Frings, archevêque de Cologne, intervient dans l'aula du second concile du Vatican en faisant remarquer, à l'occasion de la discussion concernant le schéma sur l'Église, qu'il convient de distinguer clairement entre procédure administrative et procédure judiciaire. Ceci précise-t-il, vaut pour toutes les congrégations romaines, y compris le Saint-Office, « dont la manière de procéder, en beaucoup de choses, n'est pas à la hauteur de notre époque ». Personne, ajoute-t-il, ne peut être condamné sans avoir été d'abord entendu, ni sans avoir le moyen de se défendre et aussi de se corriger³⁶. Dans cette perspective, le Saint-Office subit une réforme radicale en 1965. Des dominicains continuent à collaborer étroitement avec la nouvelle Congrégation pour la Doctrine de la foi en tant que consultants mais le couvent dominicain doté d'une prison qui était sis dans l'enceinte vaticane est détruit pour laisser place à la salle Paul VI.

Dans ce nouveau contexte institutionnel, dès l'extrême fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, un nouvel effort de relecture de la documentation et de nouvelles conclusions

³⁵ Émile Zola, *Rome*, édition présentée établie et annotée par Jacques Noiray, « Folio », Gallimard, 1999, p. 525-526.

³⁶ *Il Concilio Vaticano II. Cronache del Concilio Vaticano II* edita da *La Civiltà Cattolica*, a cura di Giovanni Caprile, vol. III, Ed. *La Civiltà Cattolica*, Roma, 1966, p. 212.

apparaissent chez les historiens notamment grâce aux travaux de Henry Charles Lea³⁷. Cette œuvre érudite stimule l'étude d'historiens catholiques. En France, Célestin Douais, éditeur de Bernard Gui, avait déjà publié en 1879 une étude sur *Les Albigeois*, et l'universitaire laïc Jean Guiraud s'attelle à une *Histoire de l'Inquisition du Moyen Âge* (1935-38). Leur impact ne fut pas aussi grand que la somme proposée par Lea, sans doute à cause du désir qu'ils avaient de replacer l'Inquisition dans son contexte et aussi parce qu'il était plus difficile de faire assumer par l'opinion publique une présentation nuancée mais ces auteurs ont contribué à ouvrir la voie au véritable tournant historiographique et théologique qui se dessine dans les années 1970-75 pour aboutir à une vision plus sereine, tout en pouvant être sévère, sur la réalité de l'Inquisition. Cet effort d'objectivité a été permis par un très grand nombre de travaux d'historiens, catholiques ou non, qui ont voulu faire parler les textes et qui ont abandonné une perspective apologétique. Les *Cahiers de Fanjeaux*, issus de colloques organisés depuis 1965 dans le Lauragais, ont grandement contribué à ce travail. L'attention portée aux archives, le retour aux sources ont fini par aboutir à un relatif consensus sur la réalité de l'Inquisition.

Dans un article important de 1988, l'italien Adriano Prosperi a synthétisé cette évolution en parlant d'une « nouvelle image » de l'Inquisition chez les historiens³⁸. L'auteur estime que le stéréotype démonisant de l'Inquisition tel qu'il a été façonné par la littérature, sous le coup de la Réforme et surtout des Lumières, ainsi que la fascination romantique qu'il a exercé, ont pratiquement disparu parmi les historiens de métier. C'est sans doute la découverte des systèmes totalitaires du XX^e siècle qui a permis de voir comment l'Inquisition avait fonctionné, tout en permettant d'apprécier la différence entre leur manière de rendre la justice, l'intuition médiévale ayant certes des règles rudes, comme pour l'ensemble du système judiciaire de l'époque, mais ces règles étant aussi précises et objectives. Adriano Prosperi appelait à se pencher non seulement sur les victimes, mais encore sur le phénomène inquisitorial lui-même en portant attention à ce que visait l'Inquisition, une démarche qui a toujours été négligée par l'analyse romantique.

En 1998, dix ans après cet article, ce même chercheur, analysant l'ouverture des archives du Saint-Office, a confirmé la réorientation de la perspective historique en l'attribuant notamment à l'attitude nouvelle de l'Église par rapport à son passé. Il affirme que ce qu'il y a de nouveau par rapport à toutes les recherches faites auparavant, c'est d'avoir en quelque sorte l'adhésion de l'Église à la recherche-même³⁹. Elle accepte pour la première fois, semble-t-il dire, de se pencher critiquement sur son propre passé et cela change l'atmosphère de la recherche historique elle-même.

Aussi de nouvelles lectures du phénomène inquisitorial ont-elles pu voir le jour parmi les historiens eux-mêmes. Dans un petit volume publié en 2002 à Toulouse, Jean-Pierre Dedieu explique :

« L'inquisition dérange parce qu'elle est à la fois très ancienne et très moderne, parce que par bien des traits nous reconnaissons en elle la part la plus obscure de nous-même. » Son propos n'invite pas seulement à mettre en cause les principes qui régissaient l'Inquisition dans sa forme historique ou qui régissent aujourd'hui la Congrégation pour la doctrine de la foi. Notre monde, explique-t-il, a créé au XX^e siècle « un important édifice répressif, juridique et institutionnel, centré sur les droits de l'homme et la notion complémentaire de crime contre l'humanité. Or cet édifice fonctionne selon des règles inquisitoriales. La mise en cause ouverte des principes sur lesquels il repose, ou leur violation de fait,

³⁷ *History of the Inquisition of Spain*, New York, Macmillan, 1906-1907. C'est, jusqu'à nos jours, avec ses traductions, l'ouvrage de référence, sans cesse réédité. Traduction française en 1900-1902.

³⁸ Adriano Prosperi, « L'Inquisizione : verso una nuova immagine », *Critica storica*, Vol, 25, 1988, pp. 119-145.

³⁹ *Id.*, « I caratteri originali di una controversia secolare », repris dans *L'Inquisizione romana. Letture e ricerche*, Edizioni di storia e letteratura, Roma 2003 : « Oggi, la discussione sull'inquisizione è di nuovo aperta : ma lo è per la prima volta non come scontro tra scelte religiose ed ecclesiastiche diverse o come contrasto di interpretazioni nel mondo degli studi storici, ma come riflessione della Chiesa cattolica su se stessa sul suo passato. »

s'apparente à ce qu'était autrefois l'hérésie. [...] On retrouve jusque dans le détail des traits propres à la défunte inquisition, perçue pourtant comme le symbole de ce que l'on rejette. Cette contradiction ne porte pas condamnation des valeurs des droits de l'homme. Elle oblige en revanche à ne pas se contenter d'une adhésion mécanique à quelques phrases sonores, mais à les inscrire dans une conception plus vaste de la personne humaine [...]»⁴⁰.

Le regard sur l'Inquisition mérite une certaine largeur de vue pour dépasser la mauvaise querelle et mener à une réflexion plus poussée sur les institutions.

Évolution institutionnelle dans l'Église et approfondissement du travail historique ont aussi été accompagnés au XX^e siècle d'une réflexion fondamentale sur la nature de l'Inquisition. Jacques Maritain est, après Jean Guittou, un acteur essentiel de ce mouvement d'ordre plus philosophique. Petit-fils de Jules Favre, l'un des pères fondateurs de la III^e République ; Maritain a été élevé dans des idées anticléricales ; Raïssa, sa femme, est juive, fille d'immigrés russes. L'un et l'autre, assoiffés d'absolu et de vérité sont saisis par le Christ et son Évangile après la rencontre de l'écrivain Léon Bloy. Raïssa a raconté dans un livre devenu célèbre, *Les grandes amitiés*, ce qu'elle nomme « l'épreuve du baptême », affrontée en 1906 :

« Si le débat spéculatif était terminé pour nous, nous avions encore bien des répugnances à vaincre. L'Église dans sa vie mystique et sainte nous était infiniment aimable. Nous étions prêts à l'accepter. Elle nous promettait la foi par le baptême, nous allions mettre sa parole à l'épreuve. Mais en la médiocrité apparente du monde catholique et dans le mirage qui, à nos yeux mal dessillés, semblait la lier aux forces de réaction et d'oppression, elle nous était étrangement haïssable⁴¹. »

L'imbrication de ces forces rendait l'épreuve déjà difficile pour les néophytes mais la situation fut sans doute rendue encore plus douloureuse par la conversion thomiste dès Maritain, dès la première décennie du XX^e siècle. Devenus disciples fervents de saint Thomas d'Aquin, Jacques et Raïssa eurent des liens privilégiés avec les fils de saint Dominique. Progressivement, Maritain est conduit à préciser une distinction fondamentale pour la compréhension du mystère de l'Église : la personne de l'Église est sainte, ses membres – et parmi ses membres les ministres de l'Église – sont pécheurs. Dès 1930, il écrivait dans *Religion et culture* :

« Les catholiques ne sont pas le catholicisme. Les fautes, les lourdeurs, les carences et les sommeils des catholiques n'engagent pas le catholicisme. Le catholicisme n'est pas chargé de fournir un alibi aux manquements des catholiques. La meilleure apologétique ne consiste pas à justifier les catholiques ou à les excuser, quand ils ont tort, mais au contraire à marquer ces torts, et qu'ils ne touchent pas la substance du catholicisme, et qu'ils ne mettent que mieux en lumière la vertu d'une religion toujours vivante en dépit d'eux⁴². »

Au terme de son existence, le philosophe entend apporter une réponse aboutie à cette question dans le livre *De l'Église du Christ*, publié en 1970. Il s'essaye à jeter un regard de sagesse sur le vaste mouvement séculaire de l'Inquisition. Selon lui, ce mouvement « a été un malheur pour l'Église » mais non dans son principe : son intention – défendre la foi – et sa fin – extirper l'hérésie du monde chrétien – sont parfaitement légitimes. Le malheur vient des moyens dont on a usé, et de la pratique qui a suivi : « La faute, la néfaste erreur de jugement pratique commise par les papes du XII^e et du XIII^e siècle a été d'ériger en service ou organe ministériel permanent du pouvoir spirituel, bref en *institution*, constituée pour durer, et de

⁴⁰ Jean-Pierre Dedieu, *Les mots de l'inquisition*, Presses universitaires de Mirail, Toulouse, 2002, p. 29-30.

⁴¹ Raïssa Maritain, *Les Grandes amitiés*, dans *Œuvres complètes*, vol. XIV, Fribourg, Éditions universitaires/Paris, Éditions Saint-Paul, 1993, p. 778 (1^{re} éd. : Desclée De Brouwer, 1941).

⁴² Jacques Maritain, *Religion et culture*, dans *Œuvres complètes*, vol. IV, 1983, p. 224-225 (1^{re} éd. : Desclée De Brouwer, 1930).

capitale importance, l'emploi de la force et des moyens de force en matière spirituelle, et une confiance en ces moyens qui oubliait de quel esprit est l'Église et sont ses serviteurs⁴³. »

La réflexion de Jacques Maritain ne laisse place ni à la mauvaise apologétique ni à un masochisme malsain. Elle permet au contraire de comprendre comment des inquisiteurs peuvent être tenus pour responsables de leurs actes et pourtant innocents de fautes morales qu'ils n'ont pas voulu commettre. Des cas de perversité morale ou d'obsession malade ont sans doute existé historiquement comme ce semble être le cas pour Robert le Bougre, condamné en 1239. Plus souvent, sans doute, des inquisiteurs à la conscience obscurcie se sont trouvés prisonniers d'un système qui avait malheureusement institutionnalisé des moyens temporels de force.

Les progrès de la recherche historique contemporaine mutations et les jugements contemporains sur les dominicains et l'Inquisition accompagnent un regard nouveau de l'Église sur son passé. Ce mouvement conjoint a été marqué par cet acte inouï posé le 12 mars 2000 par le pape Jean-Paul II. En compagnie de sept collaborateurs de la curie romaine, le Souverain Pontife a formulé ce jour-là sept demandes de pardon à Dieu au nom du peuple chrétien. La deuxième demande concernait les fautes commises dans le service de la vérité. Le cardinal Ratzinger a invité en premier lieu à prier pour que chacun des fidèles du Christ, « reconnaissant que des hommes d'Église, au nom de la foi et de la morale, ont parfois eu recours, eux aussi, à des méthodes non évangéliques en accomplissant leur devoir de défendre la vérité, sache imiter le Seigneur Jésus doux et humble de cœur ». Le Saint-Père a pris ensuite la parole pour adresse à Dieu cette prière : « Seigneur, Dieu de tous les hommes, à certaines époques de l'histoire, les chrétiens se sont parfois livrés à des méthodes d'intolérance et n'ont pas observé le grand commandement de l'amour, souillant ainsi le visage de l'Église, ton Épouse. Montre ta miséricorde à tes enfants pécheurs et accueille notre ferme propos de chercher et de promouvoir la vérité dans la douceur de la charité, sachant bien que la vérité ne s'impose qu'en vertu de la vérité elle-même⁴⁴. »

Augustin Laffay OP
Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum
Toulouse-Rome

⁴³ *Id.*, *De l'Église du Christ*, dans *Œuvres complètes*, vol. XIII, 1992, p. 310. François Daguët, théologien dominicain, commente ainsi : « Pour Maritain, l'erreur profonde du dispositif inquisitorial tient à ce que les moyens choisis interdisaient de fait d'honorer l'exigence première de la vie ecclésiale, à savoir la charité. La légitime recherche de justice ne peut, dans l'Église, se payer du sacrifice de la charité. Par ce fait même et au surplus, l'Église se mettait dans l'impossibilité d'atteindre son but ultime : la guérison des hérétiques et la conversion des non-chrétiens. Voilà pourquoi, « de soi, l'Inquisition a été un mal souillant l'histoire humaine et un grand outrage à Dieu ». » François Daguët, « L'Église sainte et ses ministres pécheurs chez Jacques Maritain », *Revue thomiste*, n° 2 (2011), p. 211-245.

⁴⁴ « Confession des fautes et demande de pardon », in *Documentation catholique*, 2 avril 2000, n° 2223, p. 331.